

# **VENTE IMMOBILIERE** (Honoraires à la charge de l'acquéreur)

LOCAUX PROFESSIONNELS	TAUX / MONTANT HT *
De 1 000 à 30 000€	Forfait de 3 000 € HT
De 30 001 à 150 000€	10% du prix de vente HT
De 150 001 à 250 000€	8% "
De 250 001 à 500 000€	6% "
Plus de 500 001	5% "

TERRAINS	TAUX / MONTANT HT *
Terrain	10% du prix de vente HT

# **CESSION DE FONDS DE COMMERCE/DROIT AU BAIL (Honoraires à la charge du cédant)**

FONDS DE COMMERCE	TAUX / MONTANT HT *
Jusqu'à 100 000 €	Forfait de 9 000 € HT
De 100 001€ à 200 000€	9% du prix de cession HT
Plus de 200 000€	8% "

DROIT AU BA	L TAUX / MONTANT HT *
Droit au bail	8,5% du prix de cession HT + 30% du montant du loyer annuel HT/HC avec un minimum de 9 000€ HT

#### **LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS**

BIENS PROFESSIONNELS	TAUX / MONTANT HT/HC *
Mise en location y compris état des lieux	15 % du loyer annuel HT/HC, à charge du bailleur
d'entrée.	15 % du loyer annuel HT/HC, à charge du preneur
Rédaction du bail.	5% du loyer annuel HT/HC, avec un minimum de 800 € HT à charge du preneur
Etat des lieux de sortie.	3% du loyer annuel HT/HC avec un minimum de 200 € à charge du demandeur.

BIENS D'HABITATION	TAUX / MONTANT HC HT
Honoraires pour location habitation : constitution du dossier, visites, rédaction de	- 8€ TTC/m2 de surface habitable du logement à charge du bailleur
bail	- 8€ TTC/m2 de surface habitable du logement à charge du preneur
Honoraires pour réalisation état des lieux	- 3€ TTC/m2 de surface habitable du logement à charge du bailleur
	- 3€ TTC/m2 de surface habitable du logement à charge du preneur

<sup>\*</sup> Honoraires indiqués hors taxes, TVA au taux de 20% en sus.



### BARÈME D'HONORAIRES - AVINIM TRANSACTION RÉGION BRETAGNE

#### **VENTE IMMOBILIERE** (Honoraires à la charge de l'acquéreur)

LOCAUX PROFESSIONNELS	TAUX / MONTANT HT *
De 1 000 à 30 000€	Forfait de 3 000 € HT
De 30 001 à 150 000€	10% du prix de vente HT
De 150 001 à 250 000€	8% "
De 250 001 à 500 000€	6% "
Plus de 500 001	5% "

TERRAINS	TAUX / MONTANT HT *
Terrains	10% du prix de vente HT

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE/DROIT AU BAIL (Honoraires à la charge du cédant)

FONDS DE COMMERCE	TAUX / MONTANT HT *
Jusqu'à 100 000 €	Forfait de 9 000 € HT
De 100 001€ à 200 000€	9% du prix de cession HT
Plus de 200 000€	8% "

DROIT AU BAIL	TAUX / MONTANT HT *
Droit au bail	8,5% du prix de cession HT + 30% du montant du loyer annuel HT/HC avec un minimum de 9 000€ HT

#### **LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS**

BIENS PROFESSIONNELS	TAUX / MONTANT HT/HC *
Mise en location y compris état des lieux	30 % du loyer annuel HT/HC, à charge
d'entrée.	du preneur
Rédaction du bail.	5% du loyer annuel HT/HC, avec un minimum de 800 € HT à charge du preneur
Etat des lieux de sortie.	3% du loyer annuel HT/HC avec un minimum de 200 € à charge du demandeur.

BIENS D'HABITATION	TAUX / MONTANT HC HT *
Honoraires pour location habitation : constitution du dossier, visites, rédaction de	- 8€ TTC/m2 de surface habitable du logement à charge du bailleur
bail.	- 8€ TTC/m2 de surface habitable du logement à charge du preneur
Honoraires pour réalisation état des lieux.	- 3€ TTC/m2 de surface habitable du logement à charge du bailleur
	- 3€ TTC/m2 de surface habitable du logement à charge du preneur

<sup>\*</sup> Honoraires indiqués hors taxes, TVA au taux de 20% en sus.